



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Prix littéraires Canada-Japon 2020

Veuillez suivre les 3 étapes ci-dessous pour présenter un livre à ce prix :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet des prix, qui peut présenter un livre ainsi que les autres critères d'admissibilité, le montant des prix, le processus et les critères d'évaluation, etc.
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants . Si vous avez encore des questions concernant les prix ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de mise en candidature ci-joint et fournissez toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des arts a pris des engagements en ce qui concerne l'équité et l'inclusion, et il encourage les artistes, les groupes et les organismes de diverses cultures, des communautés de langue officielle en situation minoritaire, ainsi que les personnes sourdes ou handicapées, à soumettre une demande ou une mise en candidature. Le Conseil des arts reconnaît et affirme les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones de ce territoire, et encourage les personnes, les groupes et les organismes des Premières Nations, des Inuits, et des Métis à présenter une demande ou une mise en candidature à tous ses programmes. Il a établi des mesures dans tous les programmes afin de soutenir tous ces engagements.

Date limite

Le 1 septembre 2020 (ces prix sont décernés tous les deux ans)

Votre formulaire de mise en candidature rempli, accompagné de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitéré par la poste au plus tard à la date limite.

Les mises en candidature incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées par le Conseil des arts.

Renseignements supplémentaires

Luiza Pereira

Agente de programme

Prix

Conseil des arts du Canada

150, rue Elgin, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

luiza.pereira@conseildesarts.ca

prix@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4086

PRG7850F 04-20



LIGNES DIRECTRICES

Description des prix	Les Prix littéraires Canada-Japon constituent une reconnaissance de l'excellence littéraire d'écrivains canadiens qui écrivent sur le Japon, sur des thèmes japonais ou sur des thèmes favorisant la compréhension mutuelle entre le Japon et le Canada. Ces prix visent également à souligner l'excellence littéraire de traducteurs canadiens qui traduisent de telles œuvres du japonais vers le français ou vers l'anglais. Les fonds des Prix littéraires Canada-Japon proviennent des revenus de placement de la partie du Fonds Japon-Canada réservée à la dotation, à perpétuité, d'un prix littéraire.
Admissibilité	Les prix seront décernés pour l'excellence littéraire à des auteurs canadiens de premières éditions d'ouvrages d'intérêt général du genre romans et nouvelles, essais, poésie ou théâtre. Les ouvrages peuvent avoir été écrits en français ou en anglais et doivent porter sur le Japon, sur des thèmes japonais ou sur des thèmes qui favorisent la compréhension mutuelle entre le Japon et le Canada. Les traducteurs canadiens d'ouvrages du même genre traduits du japonais vers le français ou vers l'anglais sont également admissibles. Admissibilité des éditeurs Les livres doivent être mis en candidature par un éditeur professionnel. Pour satisfaire à la définition que donne le Conseil des arts d'éditeur professionnel, les éditeurs doivent : • choisir les ouvrages qu'ils publient au moyen d'un processus de sélection éditorial; • payer des droits d'auteur aux écrivains, aux illustrateurs et aux traducteurs ou leur verser une compensation financière pour les titres qu'ils soumettent; • utiliser des moyens appropriés et efficaces pour mettre en marché et distribuer leurs livres et les faire connaître du public; • se conformer aux normes professionnelles de base de l'industrie. Admissibilité des livres Les auteurs et traducteurs doivent être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Ils ne sont pas tenus d'habiter au Canada. Pour être admissibles au concours de 2020, les livres mis en candidature doivent avoir fait l'objet d'une publication professionnelle entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 avril 2020. Les livres peuvent avoir été publiés au Canada ou à l'étranger, mais ils doivent compter au moins 48 pages, avoir un ISBN, être distribués au Canada et se trouver dans les librairies canadiennes.

Admissibilité (suite)	Restrictions Un livre admissible peut être mis en candidature en tant qu'ouvrage de langue française ou de langue anglaise, mais non les deux. Les ouvrages suivants ne sont pas admissibles : • les recueils de poésie, de nouvelles, d'essais ou de pièces de théâtre comprenant des textes qui ont déjà gagné un Prix littéraire Canada-Japon; • les anthologies de plus d'un auteur, illustrateur ou traducteur ou les œuvres qui ne sont pas portées par une seule voix; • les livres commandés ou pour lesquels l'auteur n'est pas rémunéré pour l'utilisation de sa propriété intellectuelle; • les ouvrages publiés à compte d'auteur; • les manuels scolaires ou les guides d'instructions, les ouvrages universitaires ou spécialisés, les thèses universitaires, les actes de colloque, les livres illustrés (beaux livres), les manuels pratiques, les guides, les livres de recettes, les catalogues d'exposition, les scénarios de film, les témoignages, les journaux intimes, les transcriptions d'entrevues, les recueils de correspondance, les répertoires, les ouvrages de référence, les bibliographies et les livres à contenu critique minime; • les livres dont l'auteur ou le traducteur était décédé au moment de la publication.
Montant des prix	Un montant maximum de 20 000 \$ sera disponible en 2020 pour ces prix : deux prix d'une valeur de 10 000 \$ chacun peuvent être décernés, un pour un ouvrage de langue française et un autre pour un ouvrage de langue anglaise.
Présentation des candidatures	Les auteurs et les traducteurs ne peuvent pas soumettre leurs propres livres à ces prix; leur œuvre doit plutôt être mise en candidature par un éditeur professionnel. Les éditeurs qui désirent proposer un livre au nom d'un auteur ou d'un traducteur doivent employer le Formulaire de mise en candidature de l'éditeur aux Prix littéraires Canada-Japon ci-joint. Les éditeurs doivent utiliser un formulaire distinct pour chaque titre admissible et soumettre les formulaires remplis ainsi que les exemplaires requis des ouvrages au Service des prix du Conseil des arts. Documentation d'appui L'éditeur doit inclure cinq exemplaires de chacun des livres dont il présente la candidature. Dans le cas des traductions, il doit également fournir deux exemplaires de chaque œuvre soumise dans sa langue d'origine (japonais).

Évaluation des candidatures	Processus d'évaluation L'évaluation par les pairs est un principe fondamental du processus décisionnel du Conseil des arts. Les dossiers de candidature pour ces prix seront évalués par deux comités d'évaluation par les pairs distincts, l'un de langue française et l'autre de langue anglaise, chacun composé d'écrivains expérimentés ou autres spécialistes compétents du domaine littéraire. Les membres des comités seront également choisis de manière à tenir compte d'une représentation équilibrée des genres littéraires, des genres, des générations, des Peuples autochtone et de la diversité régionale et culturelle du Canada. Les comités d'évaluation peuvent décider de ne pas décerner un ou les deux prix s'ils sont d'avis qu'aucune œuvre soumise ne répond de façon satisfaisante aux critères de qualité littéraire et artistique établis pour les prix. Toutes les recommandations du comité d'évaluation par les pairs sont finales. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site web du Conseil des arts au conseildesarts.ca. Critères d'évaluation Les livres soumis seront évalués selon leur qualité littéraire et artistique. Les traductions seront pour leur part évaluées en fonction de la qualité littéraire et artistique de la traduction.
------------------------------------	--

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Traitement de la mise en candidature	Présentation de la mise en candidature • Il incombe aux éditeurs de fournir tous les renseignements et la documentation demandée. • Le Conseil des arts fondera ses décisions sur les renseignements fournis. • Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis. • Une seule copie du formulaire de mise en candidature est requise. • Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'évaluation de chaque candidature. • Il est important d'informer le Conseil des arts de tout changement dans vos coordonnées. Si vous avez un compte dans le portail de demande de subvention du Conseil des arts, veuillez mettre à jour les changements directement à partir de votre compte. Délai de réponse Les éditeurs et les auteurs ou traducteurs des livres primés seront avisés des résultats par écrit environ cinq mois après la date limite de mise en candidature. Les éditeurs n'ayant pas été retenus seront avisés par écrit des résultats du concours. Les résultats ne sont pas communiqués par téléphone. Gagnants des dernières années Veuillez visiter conseildesarts.ca pour la liste cumulative des gagnants.
Renseignements personnels	Les renseignements personnels inscrits sur cette demande seront utilisés pour la prestation de programmes, de services ou autres activités du Conseil des arts. Le Conseil des arts pourrait partager des renseignements personnels provenant de demandes de subventions ou de candidatures pour des prix, sur une base confidentielle, avec des institutions gouvernementales et d'autres organismes de financement des arts et des industries culturelles. Le cas échéant, seuls votre nom, vos coordonnées, votre champ de pratique et la description de votre projet seront partagés. Ces renseignements sont utilisés pour la recherche, la reddition de compte, la planification et l'évaluation de programmes, pour des occasions de réseautage et des occasions économiques, de même que pour répondre à des requêtes du gouvernement fédéral. Pour en savoir davantage sur la façon dont vos renseignements personnels sont protégés, consultez l'énoncé de confidentialité sur notre site web à conseildesarts.ca/a-propos/responsabilite-publique/enonce-de-confidentialite.

Conditions rattachées à ce prix	Une fois avisés, les récipiendaires doivent confirmer leur intention d’accepter le prix et convenir de ne pas divulguer les résultats du concours tant que le Conseil des arts n’en aura pas fait l’annonce publique. Tous les documents soumis deviendront la propriété du Conseil des arts et pourront servir à des fins de publicité ou de promotion liée au prix. Participation à des activités de promotion et en lien avec le prix Les auteurs, traducteurs et éditeurs des livres primés doivent participer pleinement à toutes les activités entourant les prix, y compris la remise des prix, les réceptions, les entrevues médiatiques et les conférences de presse. Ils doivent également accepter que leur photo et des renseignements publics les concernant soient utilisés pour la promotion de ces prix et à d’autres fins promotionnelles du Conseil des arts. Mention du Conseil des arts du Canada L’aide du Conseil des arts du Canada doit être clairement mentionnée dans toute publicité, annonce publique ou publication liée aux œuvres lauréates des Prix littéraires Canada-Japon.
---	---



Prix littéraires Canada-Japon 2020
Pour les livres publiés entre le 1^{er} mai 2018 et le 30 avril 2020

Veuillez lire les lignes directrices attentivement avant de remplir ce formulaire. **Complétez un formulaire pour chacun des livres soumis**, et gardez une copie.

Le Conseil des arts n'accepte pas les formulaires incomplets, ou soumis par télécopieur ou par courriel.

PRIX, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 150, RUE ELGIN, C.P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

Nom de l'éditeur : Distributeur :

Adresse de l'éditeur : Site web :

Nom et poste de la personne-ressource : Téléphone : Courriel :

Nom de l'auteur ou du traducteur :

Adresse de l'auteur ou du traducteur : Citoyenneté de l'auteur ou du traducteur :

Téléphone : Courriel : Site web :

Veuillez envoyer **cinq exemplaires** de chaque titre admissible (les livres ne vous seront pas retournés).

Pour la catégorie **traduction**, envoyez également **deux exemplaires de chaque œuvre dans sa langue originale (japonais)**.

Titre	Catégorie*	Date de publication

*Veuillez utiliser le code suivant pour indiquer la catégorie : **R** – romans et nouvelles; **E** – essais; **P** – poésie; **TH** – théâtre; **TR** – traduction.

DÉCLARATION : J'ai lu attentivement les lignes directrices, je confirme que cette mise en candidature y satisfait et j'accepte les conditions de ce prix. Je confirme que les renseignements compris dans ce formulaire sont complets et exacts.

Signature de l'éditeur (une **signature originale à l'encre est requise**)

Date

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels CAC ART 202

PROTÉGÉS UNE FOIS REMPLI / PRF7850F 04-20